

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1906)
Heft: 5

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 13 Décembre 1906, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* rappelle que la soirée annuelle aura lieu le 2 février prochain.

2° La mutualité scolaire.

M^{me} *Dunand* a pris quelques notes à la conférence de M. le député Lecointe, le 3 décembre 1906, à l'Ecole du Grütli.

Les instituteurs sont appelés à enseigner toutes les branches du programme : l'orthographe et l'arithmétique en premier lieu ; mais l'éducation a, dans toutes les parties de ce programme, une place marquée. L'instituteur est bien placé pour façonner les caractères, cette matière malléable si précieuse. C'est donc par l'instituteur que la Mutualité peut et doit se faire connaître et pratiquer chez l'enfant.

En 1881, M. Cavé, ancien Juge au Tribunal à Paris, frappé des difficultés que présentait le recrutement des adultes dans les sociétés de secours mutuels, en chercha la cause. Il reconnut que l'idée d'épargne et de mutualité devrait être développée chez le jeune enfant, et le plus tôt possible. Il fut encouragé et secondé par M. Petit, inspecteur général. En 1902, le rapport de M. Petit annonçait 2734 mutualités créées, avec 550,000 écoliers.